

d'années, et sans que puisse exister le genre de favoritisme qui pourrait se produire si les municipalités devaient avoir des normes différentes, et s'adresser au gouvernement fédéral, respectueusement, comme elles le faisaient sous le régime de la loi touchant les régions pourvues d'un excédent de main-d'œuvre, édictée par le gouvernement précédent.

Ces derniers jours, j'ai entendu beaucoup parler de cette partie du bill et dire qu'elle serait teintée de favoritisme. Elle fait certainement des distinctions, et c'est à dessein. Le but de cette partie de la loi est d'encourager l'industrie à aller dans les régions du Canada qui ont besoin de développement économique.

Nous avons entendu les honorables vis-à-vis nous dire, depuis quelques jours, que le gouvernement fédéral fait preuve d'injustice en désignant certaines régions voisines d'autres régions qui ont connu un meilleur rythme de croissance. Ils disent que c'est injuste, parce que cette mesure attirera les industries situées dans ces dernières. On critique aussi la proposition parce que, dit-on, c'est un empiètement sur l'autonomie municipale. A mon sens, le bill présenté à la Chambre permet de traiter avec justice toute la population d'un bout à l'autre du pays. Les régions désignées sont choisies en fonction de critères légitimes résultant de faits constamment constatés par le ministère du Travail. Aucune région ne peut prétendre avoir été traitée injustement ou selon un critère différent de ce qui a prévalu ailleurs.

Je crois que si le gouvernement avait attendu de consulter tous les gouvernements municipaux et tous les conseils municipaux, comme certains l'ont proposé, nous n'aurions jamais réussi à faire adopter une telle mesure au Canada. Cette mesure a pour objet d'inciter l'industrie à s'établir dans des régions qui en ont besoin et je trouve que les députés ne devraient pas appuyer un amendement qui, en fait, oblige les municipalités à lécher les bottes du gouvernement fédéral pour demander de l'aide.

M. Winkler: Après avoir entendu le secrétaire parlementaire, je trouve que lui et son ministre devraient réexaminer exactement ce qu'ils font. D'après ce qu'il nous a dit, toute la mesure est partielle et c'est voulu. Il nous a affirmé qu'il serait préférable de retarder toute l'affaire plutôt que de consulter les provinces et les municipalités. Je pense qu'il voulait surtout parler des municipalités.

Avant de siéger comme représentant au niveau fédéral, j'ai eu le plaisir de travailler avec des hommes d'affaires de mon propre milieu ontarien. Tous ceux qui ont eu la même chance savent très bien que les lois

[M. Benson.]

provinciales empêchent les municipalités de se livrer une concurrence pour attirer les industries. Les municipalités pourraient offrir certains avantages comme les allègements fiscaux, mais la loi provinciale ne leur permet pas de se servir de ces offres attrayantes. Nous constatons, cependant, que le gouvernement fédéral vient maintenant offrir des stimulants que la loi, dans ma propre et équitable province, interdit aux municipalités. N'est-ce pas là une mesure extrêmement partielle?

J'ignore si l'amendement à l'étude servira à atteindre précisément l'objectif qu'il vise? Peut-être l'a-t-on proposé à cause de la situation qui prévaut à Brantford. Si je soulève la question, c'est que cette situation est décrite dans un article que j'entends verser au compte rendu. On a dit à la Chambre à deux reprises que le jour même où l'on a rendu publique la nouvelle que Brantford devait être classée parmi les régions de marasme, les industries de cette ville demandaient à moins de 30 milles à la ronde de la main-d'œuvre spécialisée et semi-spécialisée et des manœuvres. Cela ne rend-il pas la décision ridicule en ce qui concerne Brantford? Cela implique beaucoup plus de choses qu'il ne paraît à prime abord. Je me suis efforcé de faire sentir au gouvernement qu'il employait des méthodes bizarres en matière de favoritisme. C'est évident aussi dans d'autres mesures législatives. Depuis que la mesure a été proposée, on a dû y penser deux fois et désigner quelques régions par-ci par-là comme zones défavorisées aux fins du bill. Mais classer une région, située si près d'une autre, parmi les régions de marasme, tout en ne tenant aucun compte de ses voisines, c'est une injustice, que les motifs soient d'ordre économique ou politique.

De nos jours, toutes les industries aimeraient obtenir certaines exemptions d'impôt, leur permettant de s'agrandir ou de mieux soutenir la concurrence, de même que d'améliorer leur position sur le marché national et étranger. Mais le gouvernement actuel a jugé bon de restreindre cette expansion de différentes façons; si le temps ne m'était pas compté, j'aimerais bien approfondir cette question. Cependant, tout cela a un autre sens dans la circonscription de Grey-Bruce, qui a longtemps partagé la façon de penser du parti vis-à-vis. Je prie l'honorable représentant et le premier ministre, qui vient de prendre place près de lui, de porter une attention spéciale à ce que je vais lire. Il s'agit d'un article publié dans le *Post* d'Hamilton le 17 octobre 1963:

A la reprise de la session, d'autres problèmes financiers à part celui des pensions se posent pour tarabuster le gouvernement Pearson. Quand le gouvernement a annoncé qu'il se proposait de venir